

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Wissembourg
Commune de CLIMBACH

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLIMBACH

Séance du 26 Mars 2026 à 19h30

Dans la salle du conseil municipal de la mairie de Climbach

Convocation envoyée le : 21 mars 2026

Nombre de Conseillers : 11
Conseillers en fonctions : 11
Conseillers présents : 11
Nombre de procurations : 0
Secrétaire de séance : Danielle Martin

Présents :

Catherine **SCHLICK**, Simon **KOCHERT**, Renée **ROUX**, Sylviane **SCHMITT**, Fabrice **SCHREIBER**, Valérie **BRACKER**, Marie-Madeleine **ROSER**, Véronique **SCHMITT**, Simon **HEINRICH**, Jean-Charles **FRANK**, Éric **LOEFFLER**

Le Quorum pour délibérer est atteint

Absents :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Danielle MARTIN (secrétaire de mairie)

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
2. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES
3. EVOLUTION DU LOGICIEL METIER « MAGNUS » OFFRE DE LA SOCIETE BERGER LEVRAULT
4. EXAMEN ET VALIDATION DES DEVIS EN COURS
5. DIVERS

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 est approuvé à l'unanimité. Aucune remarque n'est formulée.

DEL2026-15

POINT 2 : CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Madame le Maire rappelle que les commissions instituées par le conseil municipal examinent les projets en amont, formulent des propositions, organisent la concertation entre les élus et avec les habitants, et assurent le suivi des actions communales. Elles ne disposent d'aucun pouvoir de décision. Leur rôle reste consultatif et préparatoire.

Elle précise que certaines commissions sont imposées par la réglementation. La commune doit notamment mettre en place **une commission d'appel d'offres**, compétente pour l'attribution des marchés publics selon les seuils en vigueur, et une **commission de contrôle des listes électorales**, chargée de statuer sur les inscriptions et radiations et de veiller à la régularité des listes. La composition de ces commissions doit respecter les règles légales, notamment en matière de désignation des membres titulaires et suppléants.

Après échange, le conseil municipal, après délibération,

1) Les commissions communales :

DECIDE de créer les commissions communales et de fixer leur composition comme suit :

Commission Sécurité et plan de sauvegarde : Suivi des questions de sécurité, gestion des risques et préparation des dispositifs de crise

⇒ Catherine SCHLICK, Simon KOCHERT, Fabrice SCHREIBER, Simon HEINRICH et Véronique SCHMITT

Commission Finances et Budgets : Suivi des finances communales, élaboration et contrôle du budget

⇒ Catherine SCHLICK, Simon KOCHERT, Renée ROUX, Jean-Charles FRANK, Éric LOEFFLER

Commission communication : Organisation de l'information municipale et diffusion auprès des habitants réseaux sociaux et bulletin communal

⇒ Catherine SCHLICK, Simon HEINRICH, Valérie BRACKER

Commission fête et cérémonie/associative : Organisation des événements communaux et soutien aux associations

⇒ Catherine SCHLICK, Marie-Madeleine ROSER, Sylviane SCHMITT, Renée ROUX, Jean-Charles Simon HEINRICH

Commission tourisme et valorisation de la commune : Mise en valeur du territoire et développement de l'attractivité locale, fleurissement du village

⇒ Catherine SCHLICK, Simon KOCHERT, Renée ROUX, Sylviane SCHMITT, Fabrice SCHREIBER, Valérie BRACKER, Marie-Madeleine ROSER, Véronique SCHMITT, Simon HEINRICH, Jean-Charles FRANK, Éric LOEFFLER

Commission intergénérationnelle :

Renforcement du lien social entre les générations et actions adaptées aux différents publics

⇒ Catherine SCHLICK, Marie-Madeleine ROSER, Renée ROUX, Simon HEINRICH, Véronique SCHMITT, Valérie BRACKER, Sylviane SCHMITT

2) La commission d'appels d'offres :

DECIDE désigner les membres titulaires : Éric LOEFFLER, Fabrice SCHREIBER, Simon KOCHERT et les membres suppléants : Sylviane SCHMITT, Simon HEINRICH, Jean-Charles FRANK

3) La commission de contrôle des listes électorales :

DECIDE de désigner les membres de la Commission de contrôle des listes électorales

Membre titulaire : Marie-Madeleine ROSER

Membre suppléant : Véronique SCHMITT

Résultats du vote : pour 11, contre 0, abstentions 0

DEL2026-16

POINT 3 – EVOLUTION DU LOGICIEL METIER « MAGNUS » - OFFRE DE LA Sté BERGER LEVRAULT

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune utilise actuellement le logiciel e.magnus de la société Berger-Levrault, pour un coût de maintenance annuelle de 2 900 € TTC. Une régularisation des licences est nécessaire pour un montant de 840 € TTC couvrant trois ans, soit jusqu'à fin 2028, afin de maintenir l'utilisation du logiciel dans des conditions conformes.

Elle précise que la société propose également une nouvelle solution, « We.Magnus », en remplacement du logiciel actuel, avec une offre commerciale incluant une remise permanente pour un montant annuel de 3 907,20 € TTC . Cette solution intègre des fonctionnalités supplémentaires en matière de dématérialisation, de sécurité et de gestion administrative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la proposition de la société Berger-Levrault relative à la solution We.Magnus pour un cout annuel de 3 907,20 € TTC.

Résultats du vote : pour 11, contre 0, abstentions 0

DEL2026-17

POINT 4 – EXAMEN ET VALIDATION DES DEVIS EN COURS

Madame le Maire présente les devis suivants :

- FRITZ Électricité : 4 380,30 € TTC, pour le raccordement du réseau d'éclairage public de la rue de Bitche en souterrain à l'armoire de commande rue des Églises
- TROG Pierre : 561,60 € TTC, pour le remplacement de la serrure de la porte d'entrée de la mairie
- Garage REBSTOCK : 278,32 € TTC, pour le remplacement des pneus du véhicule communal, comprenant fourniture, pose et équilibrage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

1° DECIDE d'autoriser le Maire à signer ces devis.

2° DECIDE également d'autoriser le Maire à signer les devis nécessaires, dans la limite de 1 500 € TTC par devis.

Il est précisé que ces décisions feront l'objet d'une information lors des prochaines séances du conseil municipal.

Résultats du vote : pour 11, contre 0, abstentions 0

DIVERS

Plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 22H09

Le secrétaire de séance

Danielle MARTIN

Le Maire

Catherine SCHLICK

FEUILLE D'EMARGEMENT**Séance du conseil municipal du 26 mars 2026****Approbation du procès-verbal**

Le présent procès-verbal du 26 mars 2026, rédigé et signé par le Maire et le secrétaire de séance, sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la prochaine séance.

Après adoption, il sera publié et mis à disposition du public conformément à l'article L2121-23-1 du Code général des collectivités territoriales.

La liste des délibérations de la séance a été publiée sur le site internet et affichée aux tableaux d'affichage le 31 mars 2026, conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Les extraits des délibérations ont été transmis au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité le 31 mars 2026

Signatures des membres du Conseil municipal présents à la séance du 26 mars 2026 :

Catherine SCHLICK	Simon KOCHERT	Renée ROUX
Sylviane SCHMITT	Fabrice SCHREIBER	Valérie BRACKER
Marie-Madeleine ROSER	Véronique SCHMITT	Simon HEINRICH
Jean-Charles FRANK	Éric LOEFFLER	